

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Demande conforme :

Demande non-conforme :

DEMANDE NON ÉLIGIBLE :

Taux 0 - Non bénéficiaire de la  
bourse nationale 2021/2022

Taux 1 - Bourse nationale  
annuelle à 105 € 2021/2022

Domiciliation Hors Val d'Oise sur  
notification de la bourse nationale  
2021/2022

Nom du bénéficiaire (en majuscules) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Bourse départementale aux collégiens valdoisiers**  
**Inscrits dans un établissement publics du Val d'Oise**  
Année scolaire 2021/2022 :

- Je suis bénéficiaire de la bourse nationale aux échelons 2 ou 3 ;
- Je suis domicilié fiscalement dans le Val d'Oise ;
- Je suis inscrit dans un collège public du Val d'Oise.

**IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL** (inscrit sur la notification)

Civilité\* :  M. Nom\* : \_\_\_\_\_

Mme Prénom\* : \_\_\_\_\_

Adresse\* : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel\* : \_\_\_\_\_ Courriel\* : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**MES COORDONNÉES BANCAIRES :**

RIB\* : à joindre en 1 exemplaire au nom du représentant légal inscrit sur la notification de la bourse,  
accompagné d'une copie de la pièce d'identité.

IBAN\* : FR \_\_\_\_\_

BIC\* : \_\_\_\_\_

RIB nominatif joint : oui  non

Pièce d'identité jointe : oui  non

Bourse Nationale à l'Echelon\* :  2  3

*Echelon 2 : bourse nationale de 294 € annuels – 98 € par trimestre - soit une bourse départementale de 100 €*

*Echelon 3 : bourse nationale de 459 € annuels – 153 € par trimestre - soit une bourse départementale de 150 €*

**IDENTITÉ DU COLLÉGIEN**

Nom\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* : \_\_\_\_\_

Date de naissance\* : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Nom et ville du collège : \_\_\_\_\_

Joindre la notification de la bourse nationale 2021/2022 du collégien et le livret de famille complet ou  
l'extrait d'acte de naissance du collégien.

Notification 2021/2022 jointe : oui  non

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je certifie\* :  Exactes et sincères les informations du présent dossier    Signature\* du représentant légal

\*Renseignements obligatoires

## ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

### Bourse départementale d'études aux collégiens valdoisiens

#### **LES DEMANDES SONT À DÉPOSER DU 26 JANVIER 2022 AU 9 MARS 2022 INCLUS (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)**

Sur notre plateforme de téléservices : <https://services-en-ligne.valdoise.fr/>

Par mail : [boursecolleges@valdoise.fr](mailto:boursecolleges@valdoise.fr)

Par courrier :

Bourse aux collégiens 2021/2022

Pôle Aides Aux Familles

Direction de l'Éducation et des Collèges

Département du Val d'Oise

2 avenue du Parc

CS 20201 CERGY

95032 CERGY PONTOISE CEDEX

Rappel des pièces justificatives à joindre au formulaire :

- Notification d'attribution de la bourse nationale 2021/2022 transmise par les établissements scolaires ;
- Copie complète du livret de famille ou extrait d'acte de naissance du collégien ;
- RIB nominatif avec IBAN et BIC de moins d'un mois au nom du représentant légal inscrit sur la notification de la bourse ;
- Pièce d'identité correspondante au RIB.

Toutes les demandes déposées avec le formulaire papier seront numérisées, enregistrées sur la plateforme de téléservices jusqu'au 31 mai 2022. Dès l'informatisation, vous recevrez sur votre boîte mail (identifiée sur le formulaire) un mail de création d'une demande avec votre numéro de dossier. Ce numéro sera à communiquer par téléphone, par mail ou par courrier lors de toute correspondance.

A compter du 1er juin, vous pourrez suivre votre demande depuis votre compte.

Les bourses seront versées aux familles ayant transmis une demande complète sur l'exercice 2022. Vous serez informé par mail au moment de la conformité de votre demande puis au moment du versement sur votre compte bancaire.

*Toutes demandes incomplètes ou ne remplissant pas les conditions d'attribution ne feront pas l'objet d'une instruction et vous seront renvoyées.*

Pour tout renseignement :

**[boursecolleges@valdoise.fr](mailto:boursecolleges@valdoise.fr)**

**0800 01 95 95 (numéro gratuit)**

Accueil téléphonique du lundi au jeudi durant la période de dépôt de : 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Accueil téléphonique du lundi au jeudi à compter du 10 mars : 9h30 à 12h30

*Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, sera passible de poursuites judiciaires. Toute insuffisance ou inexactitude volontaire entraînera sans autre formalité le rejet de la présente demande. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement des bourses départementales aux collégiens. Les destinataires des données sont : la Direction de l'Éducation et des Collèges, la Direction de la Communication du Département du Val d'Oise ainsi que la direction du collège fréquenté par votre enfant. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [cil@valdoise.fr](mailto:cil@valdoise.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, dans ce cas la bourse départementale aux collégiens ne vous sera pas attribuée.*